



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 mars 2026 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 9

Présents :

Mme BOUCHER Sylvie, M. BOUET Benoit, Mme COLOMBIER Dominique, M. COUREL Francis, M. DESERT Cyrille, Mme DUTOT Catherine, Mme FUSSIEN Catherine, Mme HURAY Nathalie, M. JARZEBOWSKI Léonard, M. MASSON Vincent, M. MOTTE Manuel, M. SIARD Benjamin

Procuration(s) :

M. DHOMMEE Thierry donne pouvoir à M. MASSON Vincent, Mme AUBRÉE Loreena donne pouvoir à M. JARZEBOWSKI Léonard, Mme BRODIN Manuela donne pouvoir à Mme HURAY Nathalie

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme AUBRÉE Loreena, Mme BRODIN Manuela, M. DHOMMEE Thierry

Secrétaire de séance : Mme HURAY Nathalie

Président de séance : M. BOUET Benoit

1 - Election du Maire

Le conseil municipal procède à l'élection du maire au scrutin secret.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 15

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

- M. BOUET Benoit : 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, M. BOUET Benoit est proclamé Maire de la commune de Corneville sur Risle.

L'intéressé déclare accepter les fonctions de maire.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Sous la présidence de M. COUREL Francis

2 - Détermination du nombre de poste d'Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Corneville sur Risle.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Elections des Adjointes

Le Conseil Municipal procède à l'élection des adjoints au maire, au scrutin secret.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présent : 12

Nombre de votants : 15

Conformément à la délibération fixant le nombre d'adjoints, il est procédé à l'élection de 4 adjoints.

Après dépouillement, sont élus :

- Premier adjoint : Mme HURAY Nathalie - 15 voix
- Deuxième adjoint : M. MASSON Vincent - 15 voix
- Troisième adjoint : Mme BOUCHER Sylvie - 15 voix
- Quatrième adjoint : M. COUREL Francis - 15 voix

Les intéressés déclarent accepter leurs fonctions.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Indemnité du Maire et des Adjointes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer l'indemnité de fonction du maire à 48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à sa demande.
 - De fixer l'indemnité de fonction des adjoints à 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les indemnités prennent effet à compter du 20.03.2026
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 1, Abstention : 0)

Le Secrétaire de séance,

Fait à CORNEVILLE SUR RISLE
Le Maire,

